



Licenciement pour causes réelles et sérieuses

Par **anna1405**, le **23/01/2009** à **16:36**

Bonjour,

Je viens d'être licenciée suite à mon accident du travail je suis licenciée car mon employeur ne peut pas me reclasser est-ce que cela constitue une cause réelle et sérieuse?????

D'autre part il ne m'ont pas versé l'indemnité compensatrice de préavis car je ne peux pas effectuer celui-ci car je suis inapte (j'ai une prothèse cervicale)

enfin ils ne m'ont pas doublé l'indemnité de licenciement légale car c'est un accident de trajet mais qui a été reconnu par la sécurité sociale comme accident du travail???

pensez-vous que je dois aller aux prud'hommes??????????

Merci